



MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QU'

Une séance extraordinaire du conseil municipal se tiendra le samedi 5 octobre 2024 à 9h.

Ordre du jour de la séance extraordinaire

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire
3. Période de questions
4. Constatations de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 5 octobre 2024
5. Adoption de la politique visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail
6. Période de questions
7. Levée de la séance

DONNÉ À LA MACAZA CE 2^e JOUR D'OCTOBRE 2024

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Antoine Guilbault-Houde

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Antoine Guilbault-Houde, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de La Macaza, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité de La Macaza et affiché sur le babilard extérieur de l'hôtel de ville de la municipalité, située au 53, rue des Pionniers conformément au Règlement 2022-169 concernant les modalités de publication des avis publics municipaux.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 2^e jour d'octobre 2024.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

Antoine Guilbault-Houde